

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas – LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** M. GARCIN Aurélien

**Pouvoirs de :** Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina  
Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie  
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

**Secrétaire de séance :** M. BERARD Maxime

**OBJET : Finances – Souscription d'un prêt - Budget annexe de l'eau**

N°20240409-03

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Annexe : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

La gestion de l'eau potable pour la commune de Guillestre est gérée en régie, de nombreux travaux et acquisition de fournitures sont nécessaires afin de répondre à certaines obligations réglementaires. Ces opérations ont pour notamment l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau, de sécuriser la distribution, de localiser les fuites et de poser des compteurs de sectorisation

De plus les nombreux dégâts engendrés par les inondations du 1<sup>er</sup> décembre 2023 nécessitent la remise en état des réseaux endommagés et la sécurisation des installations exposées au risque.

En complément des travaux réalisés en urgence pour rétablir la distribution de l'eau, il est nécessaire de reprendre les équipements des secteurs touchés pour réparer mais aussi pour améliorer la situation.

Afin de financer ces deux opérations de rénovation, il a été nécessaire de recourir à un emprunt, en complément de l'auto-financement de la commune et des différentes subventions obtenues. Pour ce

faire la commune a été accompagnée par le bureau d'études Finances Actives. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires.

Après analyse des offres, l'établissement bancaire retenu est **l'Agence France Locale** avec les principales caractéristiques suivantes :

- Objet du prêt : Financer des investissements – Travaux et fourniture eau potable
- Montant du contrat de prêt : 167 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : 3,63%
- Commission d'engagement : Aucune mais adhésion (délibération 20240409-4)
- Périodicité retenue : échéance trimestrielle
- Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que le financement des travaux des sur les réseaux d'eau potable et les unités de traitement nécessite de recourir à un emprunt ;

**VU** le budget prévisionnel annexe de l'eau voté le 13 février 2024 ;

**VU** les articles L.2337-3, L 3336-1, L4333-1 et L 5211-36 du CGCT ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de contracter un prêt d'un montant de 167 000 € auprès de l'Agence France Locale selon les conditions indiquées ci-dessous et à l'inscrire au budget primitif de l'année 2024 ;
  - Objet du prêt : Financer des investissements – Travaux et fourniture eau potable
  - Montant du contrat de prêt : 167 000 €
  - Durée du contrat de prêt : 20 ans
  - Taux d'intérêt annuel : 3,32%
  - Commission d'engagement : Aucune mais adhésion (délibération 20240409-4)
  - Périodicité retenue : trimestrielle
  - Remboursement anticipé : Possible moyennant le versement d'une indemnité actuarielle.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024  
Publié le : 10 avril 2024

